COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 26 Août 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13

Le Vingt Six Août Deux Mille Vingt Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire, en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY, Président Délégué.

Étaient présents :
Mesdames BIZOT – BONDOUX – COMPAGNON – GENTILHOMME – GIANNUZZI – GUTIERREZ-VIGREUX – HENNEQUIN – PASTEUR – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY

Étaient excusées :
Mesdames GRANDET – ISSAD – NOIROT – TONOT

N° 2026-070
Objet : Mise à disposition des agents de la Ville auprès du CCAS

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc RETY, Président Délégué, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Longvic de mettre à disposition du CCAS des agents communaux titulaires pour assurer sa gestion quotidienne, sa comptabilité, l'établissement de ses payes, le suivi des carrières de ses agents, le portage des repas aux personnes âgées et la coordination du Programme de Réussite Éducative.

CONSIDÉRANT l'accord des intéressés à cette mise à disposition et la saisine à ce sujet de la Commission Administrative Paritaire compétente,

ACCEPTE la mise à disposition d'agents municipaux titulaires à titre onéreux au profit du CCAS de Longvic à compter du 1er janvier 2027, pour une durée d'une année comme suit :

- Direction des services financiers :

Un attaché et deux rédacteurs principaux 1ère classe, pour 4 heures par mois chacun.

- Direction des Ressources Humaines :

un attaché hors classe et un adjoint administratif pour 4 heures par mois chacun. Et un rédacteur principal 2ème classe pour 8 heures par mois.

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260826-2026-070-DE
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026

- Direction de la solidarité :

Un attaché et un adjoint administratif pour 51 heures par mois chacun, pour la direction et la gestion du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Président Délégué du CCAS à signer la convention prévoyant notamment le montant du remboursement par le CCAS des salaires et charges correspondants .

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme,

Pour La Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Président Délégué du CCAS,



Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260826-2026-070-DE
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026